



⇒ Communiqué de presse

Lundi 18 octobre 2010



Contrat Région-Pays de Cornouaille 2006-2012 Un programme de 27,7 M€ autour de 66 projets d'envergure régionale

Instruments de mise en œuvre de la politique territoriale du Conseil régional de Bretagne, les contrats Région-Pays signés entre 2006 et 2007 font l'objet d'une révision à mi-parcours permettant de les faire évoluer.

Jean-Yves Le Drian, Président du Conseil régional, et Bernard Poignant, Président du Pays, ont signé, ce jour à Briec, l'avenant au contrat Région-Pays de Cornouaille, lundi 18 octobre 2010.

Portant sur une dotation globale de 27,7 M€ sur 6 ans, le contrat Région-Pays de Cornouaille comporte, notamment, **66 projets structurants de grande ampleur (19,1 M€)**. Cette révision, via l'ajustement de certains des dossiers, permettra d'accentuer le développement économique et numérique du territoire.

Parc des expositions et centre de congrès de Quimper

Ce contrat se caractérise par des chantiers conséquents dans les domaines du **tourisme** et du **sport (40 % des subventions Région)**, parmi lesquels dominent les projets concernant la réhabilitation du parc des expositions et la création d'un centre de congrès à **Quimper (3,5 M€ de crédits région)**.

Les interventions sur le **champ économique** sont également marquantes (20 % des crédits Région) avec **18 projets de création, extension ou requalification de zones d'activités**.

Priorité donnée au développement numérique du territoire

A noter également la priorité donnée au développement du **numérique** sur le territoire. La Région Bretagne souhaite assurer la cohérence de l'accès au haut débit sur l'ensemble de la Bretagne, **tout en laissant les collectivités libres des aménagements au sein de leur propre espace géographique**. Elle a donc décidé, en 2009, d'accorder à chaque Pays une enveloppe numérique, lors de la révision des contrats.

La Cornouaille bénéficie à ce titre d'une dotation régionale de 1,8 M€ que le Pays a décidé d'abonder en y ajoutant 1,15 M€ de l'enveloppe 2 consacrée aux grands projets, **soit au total 2,95 M€ d'ici à 2012**. La réalisation d'un **Schéma Directeur d'Aménagement Numérique** a été confiée au cabinet Tactis qui, début 2011, présentera un diagnostic de l'existant, l'état des besoins en matière d'infrastructures ainsi que des propositions de scénarii de développement.

Un projet original de maraîchage durable dans le pays Glazik

Lundi 18 octobre, la signature de l'avenant au contrat Région-Pays a été précédée d'une visite des **serres maraîchères du groupement Savéol à Briec**. Ce projet original de maraîchage durable, porté par le SIDEPAQ (Syndicat intercommunal d'élimination des déchets du Pays de Quimper), en lien avec la communauté de communes du Pays Glazik et les producteurs serristes, consiste à récupérer la vapeur de refroidissement émise par les fours de l'unité d'incinération pour chauffer les serres voisines. La Région, dans le cadre du contrat, a financé les aménagements des deux sites à hauteur de 391 000 €.

Contacts Presse

Odile Bruley - Rose-Marie Louis - Gaël Le Saout

Accueil presse : 02 99 27 13 54 - Fax : 02 99 27 13 34 - presse@region-bretagne.fr

www.bretagne.fr

Accédez directement à l'Espace Presse sur www.bretagne.fr/presse

La révision du contrat Région-Pays de Cornouaille

Après révision à mi-parcours, le Contrat Région-Pays de Cornouaille 2006-2012 porte sur une dotation globale de 27 705 638 € :

- une dotation de 19 106 210 € pour l'enveloppe 2, destinée à financer 66 grands projets ;
- une dotation de 5 064 052 € pour l'enveloppe 3 au titre du financement de projets locaux, définis au fur et à mesure et soumis à l'examen du comité local,
- une dotation numérique de 1 802 033 €, à laquelle le Pays a choisi d'ajouter 1,15 M€ de l'enveloppe 2, soit une dotation numérique totale de 2 955 033 €,
- une dotation ingénierie de 583 343 €.



Le pays de Cornouaille en chiffres

- 1 communauté d'agglomération (Quimper communauté) et 9 communautés de communes : Concarneau Cornouaille, Pays de Châteaulin et Porzay, Cap-Sizun, Haut Pays Bigouden, Pays Bigouden-Sud, Pays de Douarnenez, Pays de Quimperlé, Pays Fouesnantais, Pays Glazik et 2 communes isolées : Locronan et l'Île de Sein.
- 95 communes
- 329 027 hab en 2007 sur un territoire de 2 484 km², soit 132 hab/km²

Maraîchage durable à Briec, dans les serres du groupement SAVEOL

C'est le SIDEPAQ (Syndicat intercommunal d'élimination des déchets du Pays de Quimper), très engagé dans les démarches durables, qui est à l'origine de ce projet. Le principe, original, consiste à utiliser la vapeur de refroidissement des fours de l'Unité de Valorisation et d'Élimination des Déchets (UVED), pour chauffer des serres maraîchères voisines, exploitées par des agriculteurs indépendants de la coopérative SAVEOL.

Cette action s'est développée en lien avec la CC du Pays Glazik qui a pris en charge l'acquisition de terrains et en a loué 3 ha à proximité du foncier appartenant aux serristes. Un bail a été signé en même temps qu'une promesse d'achat des producteurs qui prendra effet dans 5 ans.

Comment ça marche ?

Les déchets ménagers sont brûlés dans des fours dont la température avoisine les 1 000 degrés. La chaleur ainsi dégagée sert à chauffer des tubes d'eau. La vapeur produite, transformée en calories, alimentera un réseau primaire de plusieurs centaines de mètres, en contact avec le réseau secondaire situé à l'entrée de la parcelle louée aux producteurs serristes.

Le projet consiste donc au rapprochement d'une offre d'énergie disponible, sous forme dégradée mais abondante, à la demande de réchauffage d'eau, utilisable en boucle et en réseau, pour le chauffage de serres maraîchères de SAVEOL. L'idée force consiste à modifier l'installation existante de façon à ce que la chaleur encore contenue dans la vapeur puisse directement réchauffer une boucle principale d'eau.

Pour le leader national de la production agricole sous serres, ce projet de haute performance énergétique porté par le SIDEPAQ et son UVED devrait permettre la réalisation de 7 ha de serres d'ici 2012 et d'économiser l'équivalent de 4 500 T de fioul lourd ou de 4,5 M de m³ de gaz naturel (soit le rejet de 2 000 T de CO₂). Environ 50 emplois pourraient être créés sur cette même période.

Au total, la Région est intervenue sur ce projet à hauteur de **391 395 €**, l'essentiel pour le financement des travaux de réseau du SIDEPAQ et 23 000 € pour l'acquisition foncière par la CC du pays Glazik des terrains mis à disposition des serristes.

Les 66 projets de grande ampleur du contrat Région-Pays de Cornouaille

PROJETS	BUDGET (total / part Région)
Pour une définition de stratégies territoriales de développement économique et social	
Requalification de la ZA communautaire de Cleun Nizon	276 153 € / 62 500 €
Requalification de la ZA industrielle de Pouldavid à Douarnenez	725 000 € / 108 750 €
Requalification de la ZA de Keraël à Poullan sur Mer	140 000 M€ / 21 000 €
Requalification de la ZA de Troyalac'h de Saint-Evarzec (volet eaux pluviales)	1,9 M€ / 285 930 €
Poursuite de la requalification de la ZA de Park C'hastel	1 M€ / 150 000 €
Aménagement de l'entrée de la ZA de Kerfleury à Redene	200 000 € / 30 000 €
Diagnostic en vue de la requalification du pôle de parcs d'activités de Kervidanou	70 000 € / 10 500 €
Requalification de la ZAC de Kervidanou 3 à Mellac	770 000 € / 115 500 €
Extension de la zone de Kervidanou 3 à Mellac	734 320 € / 110 148 €
Extension de la ZA de Kerlavar à Ploneour-Lanvern	719 000 € / 87 450 €
Création du parc d'activités de Kerorie à Benodet	1,2 M€ / 179 400 €
Création d'une nouvelle ZA à Pleuven au lieu-dit de Coat Mer Hir (extension de la ZA de Park Ar C'hastel)	1,39 M€ / 208 050 €
Création et aménagement de la ZA de Penguel à Confort Meilars	219 190 € / 54 797 €
Création et aménagement de la zone de Kerguerrien à Esquibien	697 440 € / 139 448 €
Aménagement du parc d'activités Penn Ar Roz à Chateaulin	2,05 M€ / 307 599 €
Création de la ZA de Bellevue à Gourlizon	420 037 € / 52 148 €
Création de la ZA tertiaire de Keraden à Ploneour-Lanvern	906 926 € / 112 039 €
Création de la ZA de Pencluzziou à Plovan/Pouldreuzic	535 828 € / 67 537 €
Création d'une pépinière d'entreprises artisanat/services sur la ZA de Colguen à Concarneau	1,8 M€ / 450 000 €
Création de la pépinière des innovations à Quimper	2,9 M€ / 725 000 €
Réhabilitation et extension de bâtiments d'entreprises – zone du Port-Rhu à Douarnenez	350 000 € / 87 500 €
Hameau d'entreprises – Parc de Kermenez à Poullan sur Mer	252 000 € / 58 818 €
Hameau d'entreprises – Parc de Lannugat Nord à Douarnenez	389 000 € / 84 368 €
Réhabilitation d'un bâtiment industriel en hôtel d'entreprises sur la ZA des Pays-Bas	846 175 € / 258 854 €
Pour une exemplarité des démarches environnementales	
Aménagement d'un pôle d'accueil, de sensibilisation et de séminaires sur la bio-protection des végétaux	390 397 € / 97 599 €
Centre de ressources en développement durable et énergies renouvelables pour les entreprises	4 M€ / 700 000 €
Unité de démantèlement des déchets d'équipements électriques et électroniques à Fouesnant	2,3 M€ / 583 785 €
Mise en place d'un service énergie auprès des collectivités locales et de la population	150 000 € / 45 000 €
Sensibiliser les acteurs du territoire aux différentes sources d'énergie produites par l'agriculture	49 000 € / 12 222 €
Des groupes pilotes pour l'analyse de la problématique énergétique en exploitations agricoles (approche économique et valorisation pour l'exploitation)	27 000 € / 6 750 €
Structuration de la filière bois-énergie en Cornouaille	190 000 € / 95 000 €
Pôle de maraîchage durable – partie foncière de la CC du Pays Glazik	124 223 € / 24 844 €
Pôle de maraîchage durable – partie aménagement installations SIDEPAQ	1,84 M€ / 368 391 €
Pour une Bretagne équilibrée, accessible et connectée à l'Europe et au monde	

Réseau de télécommunications à très haut débit	3,32 M€ / 1 M€
Mise en place d'une plate-forme d'ingénierie collaborative	200 000 € / 50 000 €
Restructuration et aménagement du secteur de la gare liés à l'arrivée de la ligne à très grande vitesse – Etudes pré-opérationnelles	350 000 € / 87 500 €
Pour une affirmation de la vocation et de la spécificité maritimes de la Bretagne	
Création d'un pôle halieutique communautaire au lieu dit Toul Car Bras sur la commune de Treffiagat	2,03 M€ / 482 784 €
Aménagement et réhabilitation du port de Quimper-Corniguel	500 000 € / 125 000 €
Création d'un pôle d'accueil de plaisance à Audierne	266 104 € / 53 220 €
Etudes pré-opérationnelles et de faisabilité – Port de plaisance à Port Launay	150 000 € / 75 000 €
Aménagement et extension du Port-La-Forêt pour l'accueil de monocoques 60 pieds à la Forêt-Fouesnant	3,31 M€ / 827 500€
Centre nautique de la Croix	770 000 € / 154 000 €
Aménagement du centre nautique d'aviron et canoë Kayak de Plouhinec	280 000 € / 42 000 €
Centre nautique du Cap Sizun à Esquibien	457 725 € / 114 431 €
Espaces nautiques de Tréboul : construction et réhabilitation de bâtiments	480 000 € / 96 000 €
Création d'une base de canoë kayak à Tréméven	836 119 € / 209 030 €
Extension du centre nautique de Fouesnant Cornouaille	400 000 € / 80 000 €
Construction du centre nautique de Créach Gwen à Quimper	2 M€ / 350 000€
Réhabilitation du domaine de Beg Porz Centre de vacances et loisirs nautiques à Moëlan sur Mer	1,2 M€ / 300 000 €
Pour une Bretagne équitable et solidaire	
Construction d'un centre de loisirs sans hébergement communautaire, au lieu-dit Kermec, à Tréméven	2,14 M€ / 600 000 €
Construction d'un centre de loisirs sans hébergement communautaire, au lieu-dit Les Petites Salles, à Moëllan sur Mer	836 356 M€ / 260 400 €
Pour la mise en place concertée d'un véritable service public de la culture	
Extension de la salle du Steredenn à Trégunc	503 000 € / 100 600 €
Construction d'une salle culturelle à Beuzec Cap Sizun	1,3 M€ / 200 000 €
Création d'un équipement dédié aux musiques actuelles à Quimper	3,32 M€ / 600 000 €
Aménagement d'une école de musique et de danse à Chateaulin	1,25 M€ / 250 000 €
Pour l'élaboration d'une véritable politique linguistique	
Deuxième phase de développement de Radio Kerné	33 453 € / 10 002 €
Pour un développement touristique et sportif et des loisirs de qualité	
Organisation touristique de la Cornouaille	150 000 € / 75 000 €
Réhabilitation du parc des expositions de Quimper et création d'un centre de congrès	16,43 M€ / 3,5 M€
Aménagement de l'espace Raphalen à Ploneour Lanvern	4,75 M€ / 800 000 €
Réhabilitation du presbytère de Landudal en hébergement touristique « nature » - Gîte d'Etape	357 769 € / 89 442 €
Création d'un golf d'application pédagogique et expérimental sur le domaine de Kerbernez	496 601 € / 110 000 €
Création d'une salle omnisport à Plouhinec	1,6 M€ / 360 000 €
Construction de la seconde piscine communautaire du Pays de Quimperlé, au lieu-dit Kergoaler, Quimperlé	3 M€ / 600 000 €
Création d'un parc aquatique à Pont-L'Abbé	6,16 M€ / 600 000 €
Rénovation de la piscine de Rosporden	3,62 M€ / 600 000 €
Rénovation de la piscine de Concarneau	5,67 M€ / 600 000 €
Total 66 projets	98,3 M€ / 19,1 M€

Les contrats Région - Pays : mode d'emploi

La politique territoriale du Conseil régional de Bretagne (les contrats Région – Pays) est construite autour d'une enveloppe globale impliquant la définition de priorités et de projets d'envergure régionale ainsi que quelques projets d'intérêt plus local. La collectivité souhaite ainsi créer un maillage de pays complémentaires et non concurrents pour parvenir à un développement solidaire de la Bretagne.

Au croisement des priorités régionales et des projets de chaque territoire, les contrats Région-Pays définissent les actions structurantes à mettre en œuvre. Le budget qui leur est consacré jusqu'en 2012 s'élève à 276 M€.

4 enveloppes dédiées au financement de projets

Chaque contrat Région - Pays est défini autour de 4 enveloppes distinctes :

- la 1^{ère} recense l'ensemble des interventions de la Région sur le Pays dans le cadre de ses politiques (investissements immobiliers dans les lycées, infrastructures et transports...) ; ces actions qui sont financées par ailleurs n'entrent pas dans le contrat proprement dit.
- la 2^{ème} est destinée à financer des projets structurants pour le Pays et présentant un intérêt régional. Elle comprend les opérations placées au cœur des négociations et décidées conjointement par la Région et le pays.
- la 3^{ème} est utilisée pour le financement de projets plus locaux, définis au fur et à mesure et soumis à l'examen du comité local.
- une 4^{ème} enveloppe a été ajoutée en 2009. Afin d'assurer la cohérence du développement numérique de la Bretagne tout en laissant les collectivités libres des aménagements sur leur territoire, la Région a doté chaque pays d'une enveloppe numérique. Au total, ce sont 16 M€ qui ont été accordés aux pays lors de la révision afin de leur permettre de financer différents types de projets :
 - des infrastructures visant à accroître le débit pour parvenir à une couverture en très haut débit ;
 - des actions en faveur du développement des usages : e-administration, lutte contre la fracture numérique, services aux entreprises ;
 - des études : plan directeur optique, stratégie de développement des usages...

Des crédits d'ingénierie complètent ces enveloppes afin de donner aux Pays les moyens de suivre et d'analyser l'évolution de leurs projets.

Le comité local

Composé notamment des signataires du contrat et des conseillers régionaux du territoire, le comité local est le lieu de suivi de l'avancement des grands projets figurant dans les deux premières enveloppes. Il sélectionne, par un vote à la majorité, les projets d'envergure locale de la 3^{ème} enveloppe ainsi que les projets numériques.

Une révision à mi-parcours

Trois ans après sa signature, chaque contrat Région - Pays fait l'objet d'une révision permettant, à la Région et au Pays, d'apprécier la mise en œuvre du contrat dans son ensemble et de faire évoluer la liste des projets. Courant 2009, les 21 contrats Région - Pays ont été révisés et font aujourd'hui l'objet de signature d'avenants.

Basé sur des échanges entre la Région et les territoires, le processus de révision a permis de mettre en avant la qualité des projets réalisés. La Région s'est montrée particulièrement attentive à la cohérence territoriale des projets et à la manière dont ils intègrent les exigences du développement durable. Elle veille, par ailleurs, à leur participation au développement culturel du territoire ainsi qu'à leur contribution à la valorisation du bilinguisme ; ces deux aspects ont été pris en compte dans la quasi-totalité des projets présentés.

Tous les Conseils de développement ont été amenés à participer à la démarche de révision, en participant aux choix opérés localement et en communiquant un avis à la Région afin de lui faire part de leur analyse sur les propositions qui lui étaient transmises.

Ainsi, au terme de cette révision, 710 projets sont inscrits dans le cadre de la 2^{ème} enveloppe des contrats Région – Pays.

Cette période de révision a également révélé le fait que la contractualisation à l'échelle des Pays a été le **moteur d'un réel dialogue entre les élus locaux**. De même, la forte implication des conseils de développement dans le processus de révision et la qualité des avis émis sur les propositions des Pays sont à relever, témoignage de la vitalité du dialogue local.



Les 21 projets d'avenants aux contrats de pays en chiffres

- 253 nouveaux projets,
- 154 projets renégociés,
- 210 projets abandonnés,
- soit un total de 710 projets accompagnés par la Région dans le cadre de l'enveloppe 2.